

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 5 novembre 2020

Ordre du jour : Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021, création d'un poste adjoint administratif à temps complet, attribution marchés assurances, convention 2021 avec le Collège Sport Nature de La Canourgue pour la fourniture des repas à l'école, nouveaux nom de rues, questions diverses.

L'an deux mille vingt et le vingt un novembre à neuf heures, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, DELTOUR Michel, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, CIPRIANI Patrick, MAS Fabienne, SEGUIN Xavier, BERTY Benoît, FAGES Yannick, PAGES SAMSON Mathilde, DELEUS PORCHEROT Mélanie, CITERIN Sylvie,

Absents excusés : MATHIEU Philippe, POUGET Yves, MALAVIOLLE Roselyne (procuration à DELTOUR Michel), PLANCHON Sandrine, ANDRE Sophie

Madame Mathilde PAGES SAMSON a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

2020-067 Tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Le Maire présente les tarifs actuels de l'eau et de l'assainissement :

Eau :

Abonnement (forfait/an) : 75 €
Prix au m3 : 0.95 €

Assainissement :

Prix au m3 : 1,35 €

En prévision des dépenses d'investissement à venir sur le réseau d'eau (mise en place traitement de l'eau sur les villages de Canilhac et Verteilhac, mise en place de la télésurveillance du réseau) et sur les travaux de rénovation des stations d'épuration de Malvézy et de Canilhac, le Maire propose d'augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 à :

- EAU

Abonnement (forfait/an) : 75 €
Prix au m3 : 1,00 €

- ASSAINISSEMENT

Abonnement (forfait/an) : 20 €
Prix au m3 : 1,35 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020

2020-068 Création d'un emploi d'adjoint administratif et suppression d'un emploi d'agent technique

Monsieur le Maire expose que la commune doit créer un emploi d'agent administratif pour gérer l'agence postale communale.

Il propose de recruter par intégration directe un agent qui occupe actuellement un emploi d'agent technique.

Pour cela il convient de supprimer le poste d'agent technique à temps non complet (32,05h/35) et créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition du Maire

DECIDE

- La suppression, à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un emploi permanent à temps non complet (32.05 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial, catégorie C.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial, catégorie C.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2020.069 Attribution marché des assurances :

M. le Maire rappelle que les contrats des assurances de la commune arrivent à expiration le 31 décembre 2020. Un appel d'offres a donc été lancé pour 6 lots : dommages aux biens, responsabilité civile générale, flotte automobile, risque juridique de la collectivité, protection juridique des élus et des agents, risque statutaire.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer les contrats des assurances de la commune qui prendront effet le 1^{er} janvier 2021 :

Lot 1 - Dommages aux biens

GROUPAMA pour une prime annuelle de 1 493,01 €

Lot 2 – Responsabilité civile générale

SMACL pour une prime annuelle de 1 185,29 €

Lot 3 – Flotte automobile

SMACL pour une prime annuelle de 3 475,14 €

Lot 4 – Risque juridique collectivité

SMACL pour une prime annuelle de 380,40 €

Lot 5 - Protection juridique agents et élus

SMACL pour une prime annuelle de 108,03 €

Lot 6 – Risque statutaire

SOFAXIS pour un taux de 6,20 % pour les agents CNRACL et un taux de 1,65 % pour les agents IRCANTEC

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020

2020.070 Fournitures des repas à l'école du Sycomore

Monsieur le Maire rappelle que les repas de la cantine de l'école du Sycomore sont fournis par le Collège Sport Nature de La Canourgue et que les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental.

Il présente un courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental qui fixe les tarifs de restauration scolaire pour 2021 et précise qu'ils sont identiques à ceux de l'année 2020 ; il présente aussi la convention de fournitures de repas proposée par le Collège Sport Nature de La Canourgue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le tarif de 4,50 € par repas pour les élèves et 5,60 € pour les adultes
- Accepte la nouvelle convention passée avec le Collège Sport Nature de La Canourgue et autorise le Maire à la signer
- Décide de répercuter sur les familles le tarif de 4,50 € par repas enfant et 5,60 € par repas adulte

2020.071 Noms de rues

M. Jean-Luc BERTRAND, adjoint expose qu'il y a encore une rue à dénommer au village de La Cazette et une rue à officialiser à Banassac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dénommer les rues suivantes :

- Au village de La Cazette :
La voie communale N° 12 : *chemin des châtaigniers*
- Dans Banassac,
La rue qui va au cimetière : *rue du cimetière*

2020.072 Rectification délibération 2020.057 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Malvézy

M. le Maire indique qu'une erreur a été faite sur la délibération 2020.057 du 9 septembre 2020 concernant le montant du marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration de Malvézy.

Le marché de maîtrise d'œuvre qui sera signé avec la société INGESURF retenue par la commission communale d'appel d'offres s'élève à **11 910 euros hors taxe** et non 14 292 euros comme indiqué sur la délibération 2020.057.

Le conseil municipal prend acte de cette rectification.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Date d'affichage du compte rendu : 24 novembre 2020

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020

Numéro délibération	Objet délibération
2020.067	Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021
2020.068	Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un emploi d'agent technique
2020.069	Attribution marchés des assurances
2020.070	Fournitures des repas à l'école du Sycomore
2020.071	Noms de rues
2020.072	Rectification délibération 2020.057 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Malvézy

Émargements des conseillers municipaux :

RODRIGUES David	CITERIN Sylvie
VALENTIN Denis	FAGES Guylène
BERTRAND Jean-Luc	POUGET Valérie
DELTOUR Michel	CIPRIANI Patrick
FAGES Yannick	MALAVIOLLE Roselyne (procuration à DELTOUR Michel)
MAS Fabienne	BERTY Benoît
SAMSON Mathilde	SEGUIN Xavier
PORCHEROT Mélanie	